



Contesté 1 contravention a 135 euros que je n ai pas commise

Par **Cau**, le **31/12/2016** à **15:33**

bonjour,
je viens de recevoir 1 contravention de 135 euros pour stationnement genant or ce jour (date et heure de la contravention) je ne me suis jamais rendue a cet endroit .comment le prouver? Je faisais mes courses pour achats de noel, en sachant que sur l avenue ou je reside il y a 1 camera !ai je le droit de visionner les images?

CORDIALEMENT.

Par **Lag0**, le **31/12/2016** à **15:37**

Bonjour,
Le tarif de 135€ ne correspond pas à une contravention pour stationnement gênant, mais pour stationnement très gênant. Il doit y avoir un souci...

Par **Cau**, le **31/12/2016** à **15:54**

Oui c est noté très gênant pardon!

Par le semaphore, le 31/12/2016 à 18:04

Bonjour

Non vous ne pouvez pas visionner la camera .

Mais si l'infraction fut verbalisée par vidéo surveillance c'est illégal c'est donc un motif à exciper au tribunal .

Si le cas (video verbalisation) la PM fait 2 clichés de la vidéo, montrant l'heure d'arrivée du VL et l'heure de verbalisation .

Toute écrit ou témoignages attestant que le VL était ailleurs à l'heure indiquée sur la contravention est recevable .